



U.C.S.A.cgt

Préambule au CCE du 7 avril sur la Chaîne Info

■ Quelle(s) stratégie(s) pour France télévisions ?

La Chaîne Info est un projet stratégique pour France télévisions et au-delà pour tout l'audiovisuel public. C'est le premier projet d'envergure que le groupe développe depuis l'abandon du projet TNT de Marc Tessier il y a 15 ans (si on excepte FranceTVinfo développé de façon séparée du reste de l'entreprise). De plus, et pour la première fois, se trouvent associés l'ensemble des opérateurs publics (Radio France, FMM, l'INA et peut être LCP).

Or ce projet s'est trouvé détourné de son ambition initiale, celle d'une offre destinée aux publics qui ne regardent plus l'information sur la télévision, quand la perspective d'une diffusion sur la TNT a commencé à se faire jour. C'est alors que le projet d'une nouvelle offre globale d'information a laissé place à un projet de chaîne d'information en continu qu'un journal satirique a cru bon de nommer LCH (La Chaîne Hollande). Pour la CGT l'abandon de cette ambition initiale serait préjudiciable et il faut y remédier.

Par ailleurs, la CGT émet toujours les plus vives réserves sur le flou qui entoure le modèle économique. Il a été question de 50 M€ en année pleine mais jusqu'à présent la direction s'est trouvée dans l'incapacité de détailler ce montant. Les craintes sont donc grandes que l'essentiel de l'opération se fasse par redéploiements... sur le dos des salariés et/ou des activités existantes. On en voit les prémisses dans les organisations du travail malheureusement calquées

sur les modèles low cost de ces chaînes dont on veut précisément se démarquer.

D'autant que d'autres dossiers stratégiques aussi importants sont en attente, comme l'application du pacte de priorité sur le recours aux moyens internes (le devenir de notre industrie de programmes) ou le plan de régionalisation et de développement des programmes régionaux (à l'inverse d'In Situ ou de Midi en France) et ultramarins que les salariés et les publics attendent avec impatience. Il n'est pas question pour la CGT d'en rabattre sur ces enjeux structurants pour l'entreprise et ses salariés. Il n'est pas question de les brader pour développer coûte que coûte la Chaîne Info.

Pourtant, en dépit de ces réserves la CGT estime que l'échec de ce projet, son abandon, voire même son décalage dans le temps, constitueraient un dommage majeur pour l'entreprise, lourd de conséquences pour France télévisions (et pas seulement pour son haut management), et au-delà, pour l'ensemble de l'audiovisuel public. La réussite de la transition numérique est un enjeu capital pour le service public, pour la pérennité de son financement et sa légitimité. La CGT en est parfaitement consciente et garante de l'intérêt général, elle mobilisera toute sa force de proposition pour rendre ce projet socialement et professionnellement acceptable. A la direction d'entendre aujourd'hui ses arguments.

■ Un projet en mode course "contre la montre"

Depuis l'ANI de 2013 signé par la Cfdt, la Cgc et la Cftc, transposé dans la Loi en juin de la même année le temps d'action des instances sociales (CE, CCE, CHSCT) s'est resserré. Il est désormais officiellement soumis au délai préfix introduit par la loi de sécurisation de l'emploi. Le jour de la date-butoir, quel que soit l'état d'avancement de la consultation, même si aucun avis n'est rendu, la loi considère que l'avis est négatif et la consultation est close.

Or chacun peut le constater, l'ampleur du projet de Chaîne Info ne permet pas de tenir dans ces délais resserrés. Les premiers à l'avoir mesuré sont les élus des CHSCT de Vaise, Malakoff et MFTV et qui se sont trouvés dans l'impossibilité de rendre un avis éclairé sur l'impact du projet sur la santé et les conditions de travail des salariés.

Pour contourner cette difficulté, la CGT a proposé la mise en œuvre de la Chaîne Info sur la base des organisations du travail existantes, et de se donner un temps d'expérimentation pour ajuster les organisations et les pratiques professionnelles.

Notre idée est celle d'une évolution maîtrisée des métiers, par la mise en place d'un

protocole expérimental susceptible d'améliorer la qualité de l'offre et l'organisation du travail.

Au travers d'un accord cadre à durée déterminée une commission de contrôle et d'adaptation du projet, dotée de réelles prérogatives, bénéficiant d'un droit d'inventaire sur l'état d'avancement du chantier et des situations de travail au fil de l'eau serait mise en place.

Des rendez-vous réguliers seraient organisés dès la fin de la consultation et sur une période de 18 mois afin de faire un bilan éditorial (sommés-nous vraiment dans l'anti BFM?), organisationnel (quid des métiers, de la pénibilité, des conditions de travail?), des nouveaux usages (avons-nous conquis les nouveaux publics?).

Il s'agit d'un dispositif inédit. Il positionne la négociation comme une des composantes essentielles et fait du respect des préconisations une obligation morale et contractuelle.

La CGT attend de la direction qu'elle entende ses remarques et préconisations qui seront détaillées aujourd'hui, et qu'elle aménage son projet en conséquence.

Paris, le 7 avril 2016